



REPUBLIQUE FRANCAISE

## MAIRIE DE GROSLAY

HOTEL DE VILLE DE GROSLAY

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
CANTON DE DEUIL-LA-BARRE

N° 25-12-53

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le **mercredi 3 décembre à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**

**Présents :**

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - Mme Jennifer NUNES - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - M. Ludovic LEFFET - M. Michaël CAVALIERI - M. Sylvain HARLE - M. Denis JOLY - Mme Monique CATELIN-PENAUD - M. Philippe HERCYK - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Carmela DEGLIAME M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. Jean SZEWCZYK

**Absents :**

Mme Marie Isabelle VENTURA - M. Lucien KLIPFEL - Mme Annie MUGNIER - M. Abilio ALVES - Mme Amalia CAPITAINE - M. Alexandre MORENO - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Laura COUDRIER - Mme Régine BULTEL - Mme Déborah RUYAULT

**Pouvoirs :**

Mme Marie Isabelle VENTURA pouvoir à M. Ferdinando CITO  
M. Abilio ALVES pouvoir à M. Marc CLOUET  
Mme Annie MUGNIER pouvoir à Mme Jennifer NUNES  
M. Lucien KLIPFEL pouvoir à Mme Ghislaine CHAUVEAU  
Mme Bouchra DERKAOUI pouvoir à M. Paul MOUSSARD  
Mme Régine BULTEL pouvoir à M. François JEFFROY

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	19
Nombre de Conseillers Votants	25
Date de convocation	26/11/2025
Date d'affichage	26/11/2025

**Objet : Décision modificative n°1 – Ajustement des crédits budgétaires du Budget Primitif 2025 (nomenclature M57)**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants relatifs au budget des communes ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

**VU** le budget primitif 2025 adopté par délibération n°25-04-13 du Conseil municipal en date du 2 avril 2025 ;

**VU** la délibération de la même séance relative à la régularisation des amortissements des exercices antérieurs ;

**VU** le rapport présenté par Monsieur l'Adjoint au Maire en charge des finances, exposant les ajustements nécessaires du budget 2025 afin d'assurer la sincérité et la régularité comptable conformément à la nomenclature M57 ;

**VU** l'avis de la commission des finances en date du lundi 24 novembre 2025

Accusé de réception en préfecture  
095-2590099-20251203-2025-53-DE  
Date de transmission : 05/12/2025  
Date de réception préfecture : 05/12/2025

**CONSIDERANT** que la sincérité budgétaire impose que les inscriptions du budget reflètent fidèlement la situation financière réelle de la commune et garantissent l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement ;

**CONSIDERANT** que la dotation aux amortissements constitue une charge obligatoire, traduisant la consommation du patrimoine de la collectivité, et qu'elle doit être ajustée à hauteur des biens inscrits à l'actif du bilan ;

**CONSIDERANT** qu'une analyse approfondie menée par la nouvelle Direction financière, en concertation avec le comptable public, a mis en évidence un écart significatif entre les dotations réellement dues et celles inscrites au budget primitif 2025 ;

**CONSIDERANT** que la dotation aux amortissements des biens corporels et incorporels, initialement fixée à 447 068,93 €, aurait dû être inscrite à hauteur de 1 015 636,01 €, soit un écart de 568 567,08 €, nécessitant un ajustement budgétaire immédiat ;

**CONSIDERANT** que la provision pour risques d'un montant de 199 053,30 €, inscrite au budget primitif 2025, trouve son origine dans la délibération du 23 juin 2022 relative au risque financier encouru par la commune à raison de la garantie d'emprunt accordée à l'association Le Colombier ;

**CONSIDERANT** que cette délibération n'a pas donné lieu aux écritures budgétaires prévues (mandat et titre de recettes) par l'ancien service comptabilité de la direction financière, et qu'une réinscription annuelle a été opérée à tort depuis 2022, en contradiction avec les principes de la M57 ;

**CONSIDERANT** qu'il ressort de l'analyse que la situation de risque liée à ce dossier est désormais définitivement close, rendant sans objet le maintien de cette provision, laquelle doit donc être annulée en totalité ;

**CONSIDERANT** qu'il convient, pour maintenir l'équilibre du budget, de réduire le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 369 513,78 € afin de compenser partiellement l'ajustement des dotations aux amortissements ;

**CONSIDERANT** qu'il est par ailleurs nécessaire de régulariser le remboursement d'une caution locative d'un montant de 217 €, en l'absence de crédits initialement prévus à cet effet au chapitre 16, le financement étant assuré par la réduction équivalente de crédits non consommés au chapitre 21 ;

**CONSIDERANT** que la présente décision modificative n'entraîne aucune variation du volume global du budget communal, les mouvements opérés s'effectuant uniquement par réaffectation interne des crédits entre chapitres budgétaires conformément aux principes de la M57 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Denis GIRARD, Maire Adjoint délégué aux Finances,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et voté, **DECIDE**

**Pour : 18**

*M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET (pouvoir M. Abilio ALVES) - Mme Ghislaine CHAUVEAU (pouvoir M. Lucien KLIPFEL) - Mme Jennifer NUNES (pouvoir Mme Annie MUGNIER) - M. Ferdinando CITO (pouvoir Mme Marie Isabelle VENTURA) - M. Denis GIRARD - M. Ludovic LEFFET - M. Michaël CAVALIERI - M. Sylvain HARLE - M. Denis JOLY - Mme Monique CATELIN-PENAUD - M. Jean SZEWCZYK - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU*

**Abstention : 7**

*M. Paul MOUSSARD (pouvoir Mme Bouchra DERKAOUI) - M. François JEFFROY (pouvoir Mme Régine BULTEL) - M. Philippe HERCYK - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Carmela DEGLIAME*

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget primitif 2025, présentée par Monsieur l'Adjoint au Maire en charge des finances, et établie conformément à la nomenclature M57.

**ARTICLE 2 : La présente décision a pour objet d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif 2025 afin d'assurer la sincérité et la conformité comptable de la commune, sous réserve des présentes :**

Accusé de réception en préfecture  
081-269300641-20251203-2025-01-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2025  
Date de réception préfecture : 05/12/2025

- Rectification de la dotation aux amortissements des biens corporels et incorporels pour la porter à 1 015 636,01 € au lieu de 447 068,93 € ;
- Annulation de la provision pour risques d'un montant de 199 053,30 € devenue sans objet ;
- Réduction du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur de 369 513,78 € pour équilibrer les ajustements opérés ;
- Régularisation du remboursement d'une caution locative de 217 € par prélèvement sur des crédits d'équipement non consommés au chapitre 21.

**ARTICLE 3 :** Les mouvements budgétaires résultant de ces ajustements sont récapitulés dans le tableau détaillé ci-après, conforme à la présentation M57, précisant les chapitres concernés, la nature des opérations, et les montants des crédits ouverts et annulés en dépenses et en recettes.

### **Section de fonctionnement**

CATEGORIE	CHAPITRE	NATURE	FONCTION	OBJET	BP 2026	DM1	TOTAL
Dépense	042	6811	01	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	447 068,93	568 567,08	1 015 636,01
dépense	042	6865	01	Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	199 053,30	-199 053,30	0,00
Dépense	023	023	01	Virement à la section d'investissement	1 495 256,13	-369 513,78	1 125 742,35
<b>TOTAUX</b>					2 141 378,36	0,00	2 141 378,36

### **Section d'investissement**

Catégorie	CHAPITRE	NATURE	FONCTION	OBJET	BP 2026	DM1	TOTAL
Recette	021	023	01	Virement à la section de la section de fonctionnement	1 495 256,13	-369 513,78	1 125 742,35
Recette	040	2802	01	Amortissements des frais d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	8 670,00	-6 953,23	1 716,77
Recette	040	28031	01	Amortissements des frais d'études	7 037,00	18 758,80	25 795,80
Recette	040	28032	01	Amortissements des frais de recherche et de développement	600,00		
Recette	040	2804422	01	Amortissements des bâtiments et installations	1 468,00	1,69	1 469,69
Recette	040	2805	01	Amortissements des concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	17 959,00	-2 405,62	15 553,38
Recette	040	28121	01	Amortissements des frais d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	8 375,21	-1 045,02	7 330,19
Recette	040	28128	01	Amortissements autres agencements et aménagements	9 363,94	90 378,90	99 742,84
Recette	040	281311	01	Amortissements des bâtiments administratifs	4 406,00	211 097,03	215 503,03
Recette	040	281312	01	Amortissements des bâtiments scolaires	0,00	13 258,22	13 258,22
Recette	040	281314	01	Amortissements des bâtiments culturels et sportifs	0,00	290,76	290,76
Recette	040	281318	01	Amortissements des autres bâtiments publics	73 469,00	270 352,35	343 821,35
Recette	040	281351	01	Amortissements des installations générales, agencements, aménagements des constructions de bâtiments publics	60 497,00	15 826,26	76 323,26
Recette	040	28151	01	Amortissements des installations, matériel et outillage techniques - Réseaux de voirie	38 287,94	-16 533,14	21 754,80
Recette	040	28152	01	Amortissements des installations, matériel et outillage techniques - Installations de voirie	54 799,68	13 875,53	68 675,21
Recette	040	281533	01	Amortissements des installations, matériel et outillage techniques - Réseaux câblés	13 998,40	-7 101,64	6 896,76
Recette	040	281534	01	Amortissements des installations, matériel et outillage techniques - Réseaux d'électrification	11 293,88	3 441,00	14 734,88
Recette	040	281538	01	Amortissements des installations, matériel et outillage techniques - Autres réseaux	14 000,68	10 448,29	24 448,97
Recette	040	281568	01	Amortissements utre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 232,00	-1 589,94	-357,94
Recette	040	2815731	01	Amortissements du matériel roulant	6 221,00	-794,17	5 426,83
Recette	040	2815738	01	Amortissements autre matériel et outillage de voirie	15 019,00	-2 100,49	12 918,51
Recette	040	28158	01	Amortissements autres installations, matériel et outillage techniques	21 969,37	-8 598,24	13 371,13
Recette	040	28181	01	Amortissements installations générales, agencements et aménagements divers	265,00	-265,00	0,00
Recette	040	281828	01	Amortissements des autres matériels de transport	21 389,56	-21 859,54	-469,98
Recette	040	281831	01	Amortissements matériel informatique scolaire	0,00	489,55	489,55
Recette	040	281838	01	Amortissements autre matériel informatique	1 125,00	-723,09	401,91
Recette	040	281841	01	Amortissements matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	6 833,11	6 833,11
Recette	040	281848	01	Amortissements autres matériels de bureau et mobiliers	31 731,88	-16 836,14	14 895,74
Recette	040	28185	01	Amortissements matériel de téléphonie	0,00	199,58	199,58
Recette	040	28188	01	Amortissements autres immobilisations corporelles	23 890,39	121,27	24 011,66
Recette	040	15182	01	Autres provisions pour risques (budgétaire)	199 053,30	-199 053,30	0,00
Dépense	16	165	020	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	510,00	510,00
Dépense	21	21831	331	Matériel informatique scolaire	7 000,00	-510,00	6 490,00
<b>TOTAUX</b>					653 122,23	0,00	653 122,23

Accusé de réception en préfecture  
095-269500641-20251203-2025-53-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2025  
Date de réception préfecture : 05/12/2025

**ARTICLE 3 :** Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à effectuer toutes démarches nécessaires à sa bonne exécution.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire est chargé de tous les actes découlant de l'application de la présente délibération.

Publiée - Notifiée le 05/12/2025

Certifiée exécutoire par le Maire  
le 05/12/2025

Patrick CANCOUËT



Le Secrétaire de séance  
M. Jean SZEWCZYK

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
095-269500641-20251203-2025-53-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2025  
Date de réception préfecture : 05/12/2025